CR réunion NEGO DEX-DRH du 14/12/2011

X. RIGO a présenté une note de cadrage plus détaillée qu'en décembre 2011 sur le projet de la future réorganisation de l'activité viabilité – sécurité :

La négociation démarre le 20/03/2012.

Présentation de la carte du réseau APRR inchangée en référence au nouveau contrat d'entreprise signé

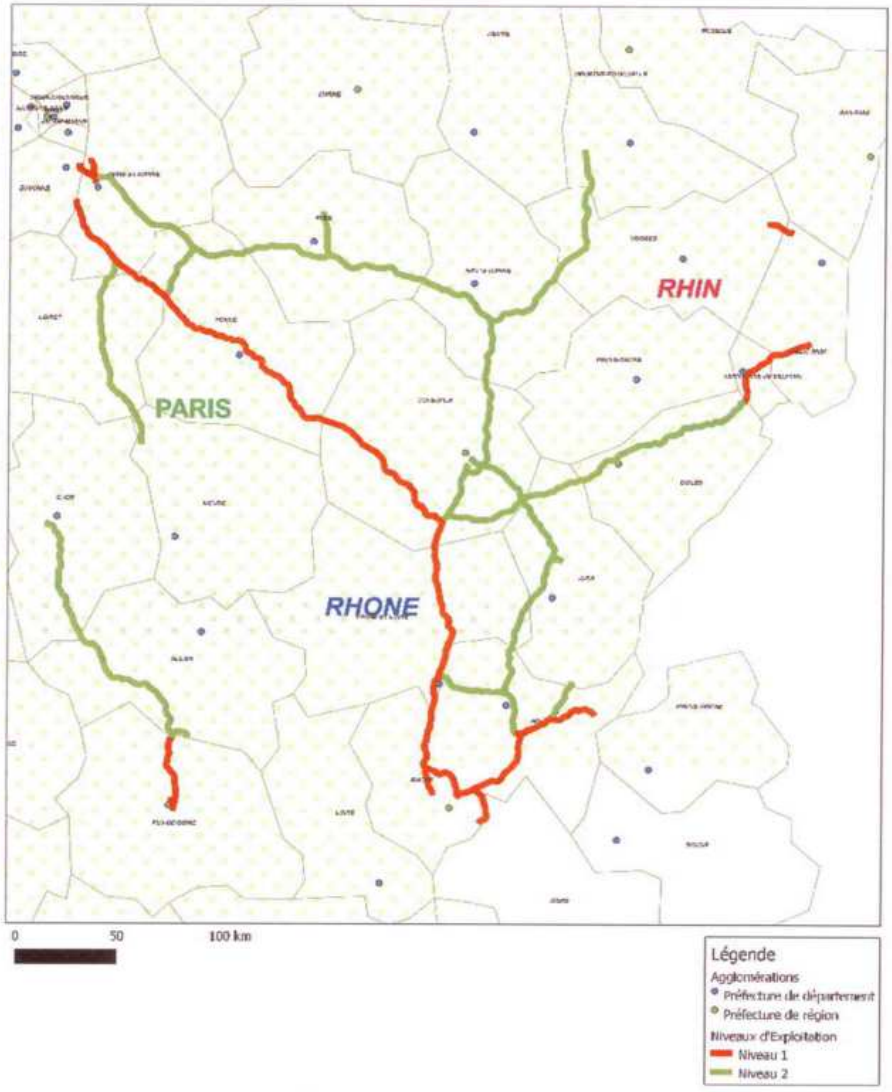

CFE-CGC APRR - 36, rue du Docteur Schmitt - 21850 SANT APOLLINAIRE – Site : www.cgcaprr.fr
DSC CFE-CGC APRR : Bernard AVERSENQ - Port : 06.79.32.47.91 – courriel : cfe-cgc.aprr@orange.fr

Le **NEX 1** concerne des itinéraires à fort trafic : A6 Paris-Lyon (districts de Nemours, du Sénonais, des Vals de l'Yonne, de l'Auxois, de Beaune, du Val de Saône et de Villefranche-Limas), A40 Genève-Pont d'Ain (district du Haut-Bugey), A42 Pont d'Ain-Lyon (district de Dagneux), et les sections urbaines complémentaires : A5/A105 (district de la Brie), A36 (district de Belfort) et A71 (district de Riom), **soit un total de 659 km sur 12 districts**.

Le **NEX 2** s'applique au reste du réseau et représente **1 180 km sur 16 districts**. (Districts d'A77, de Beaune, de Val de Saône, du Haut-Bugey, de Bourg en Bresse, du Jura, de Villars, du Comtois, du Dijonnais, de Haute-Marne, de Lorraine, de l'Aube, du Sénonais, de la Brie, du Cher et de l'Allier).

L'Etat impose à APRR les délais suivants :

	Objectifs fixés au contrat de Plan :	Cible 2011	Cible 2012	Cible 2013
NEX 1	16 mn de jour, 18 mn de nuit	60%	70%	80%
NEX 2	28 mn de jour, 45 mn de nuit	60%	70%	80%

Evènements concernés :

- Accidents,
- Véhicules en feu,
- Véhicules arrêtés sur les voies

⇨ Le district TML et les tunnels d'A40 ne sont pas concernés par ces obligations ; ils relèvent d'autres directives (tunnels).

L'organisation de la sécurité proposée par la DEX est la suivante :
- Création d'une activité IST (Intervention Sécurité du Tracé = c'est le nom de l'activité, mais pas le nom des métiers des salariés APRR) dans laquelle sont inclus :

- les agents de surveillance (patrouilleurs)
- les SVA,
- les ORQ habilités à faire de la sécurité.

Principales nouveautés :

⇨ en journée les tâches de surveillance et d'intervention sont séparées
⇨ La nuit les interventions sont réalisées comme aujourd'hui,
⇨ Le dispositif est complété par au minimum 2 OARQ en astreinte de 19h00 à 7h00

L'alerte : tout salarié APRR qui voit un évènement sur la tracé peut et doit donner l'alerte (aucune compétence requise).
La surveillance du réseau est séparée des interventions
La surveillance est faite la nuit par la patrouille, la journée par du personnel habilité (OARQ, SVA, Responsable d'activité, Surveillant Travaux, Chef d'équipe) + les IST, Les salariés de la filière péage ne feront pas de surveillance du réseau.

Une ronde est effectuée si nécessaire en milieu de journée sur les secteurs non passés depuis le matin,
Les interventions sont assurées par du personnel IST positionné sur une zone déterminée pour intervenir rapidement sur un secteur donné.

- 3 rondes sont faites de nuit (entre 19h et 7h) par des patrouilles ;
  - une entre 19H et 21H
  - une entre 5H et 7H
  - une entre 21H et 5H

Sur les périodes 19H-21H et 5H-7H, la patrouille est suspendue si besoin d'une intervention d'urgence sur le tracé, puis elle est reprise par le patrouilleur en fin d'intervention,
L'IST qui intervient sur un évènement (intervention d'urgence, pose balisage de 1ère urgence) doit rester au maximum 1H sur l'accident-incident, le temps d'attendre la mise en place de moyens lourds si nécessaire,

Le principe des patrouilleurs en 3*8 sur chaque district reste la règle ; une équipe de patrouille sera composée de 5 patrouilleurs et de 3 SVA.

- La journée (entre 7H et 19H) les rondes sont faites via la géo localisation par l'organisation du travail des agents qui tournent régulièrement sur le tracé,
- les agents qui patrouillent actuellement en 3x8, gardent leur tour de service, mais font de la viabilité durant la période 7H – 19H.

- ce sont les agents de l'activité IST qui interviennent de jour comme de nuit sur évènement,
Une OARQ peut intervenir en renfort d'un IST pour la pose d'un balisage lourd.

Organisation

CFE-CGC APRR - 36, rue du Docteur Schmitt - 21850 SANT APOLLINAIRE – Site : www.cgcaprr.fr
DSC CFE-CGC APRR : Bernard AVERSENQ - Port : 06.79.32.47.91 – courriel : cfe-cgc.aprr@orange.fr

"1 équipe IST" = 5 patrouilleurs + 3 CDIa + 2 CDIa de jour en renfort } = 10 salariés

Dispositif actuel (hors astreinte) :

Districts	NEX 1 Mono-site	NEX 1 Multi-sites	NEX 2 Mono-site	NEX 2 Multi-sites
Jour	1 (ou 2) patrouilleur(s) (3x8)	2 (ou 3) patrouilleurs (3x8)	1 patrouilleur (3x8)	2 patrouilleurs (3x8)
Nuit	1 (ou 2) patrouilleur(s) (3x8)	2 (ou 3) patrouilleurs (3x8)	1 patrouilleur (3x8)	2 patrouilleurs (3x8)

Nouvelle organisation projetée :

Districts	NEX 1 Mono-site	NEX 1 Multi-sites	NEX 2 Mono-site	NEX 2 Multi-sites
Jour	1 IST (3x8) 1 IST de jour matin + après-midi du lundi au vendredi	2 IST (3x8) 2 IST de jour matin + après-midi du lundi au vendredi	1 IST (3x8)	1 IST (3x8) 1 IST de jour matin + après-midi sur les 7 jours de la semaine.
Nuit	1 IST (3x8)	2 IST (3x8)	1 IST (3x8)	1 IST (3x8)

Au minimum 2 OARQ sont d'astreinte du L au V (19h-7H) + le week-end
Jour de fort trafic : le dispositif est renforcé

Viabilité hivernale : (=> non abordée ce jour)

Politique logement de fonction :
Volonté APRR de reloger des ORQ et autres dans des logements vacants à l'heure actuelle,

Points à négocier :

- **Sortie du 3*8 de certains patrouilleurs de NEX2**
- **Généralisation de l'astreinte sécurité OARQ**
- **Adoption d'un régime de plage d'horaire viabilité homogène sur APRR (un ou deux cas type d'horaires),**
- **Revoir les dispositifs conventionnels des CDIA et SVA afin de les intégrer dans des tours de patrouille,**
- **Intervention des IST sur les districts adjacents,**
- **Règles de programmation des salariés en VH et/ou travail de nuit,**
- **Politique logement (encadrements et salariés Viab - Sécu),**
- **Organisation de l'astreinte.**

CFE-CGC APRR - 36, rue du Docteur Schmitt - 21850 SANT APOLLINAIRE – Site : www.cgcaprr.fr
DSC CFE-CGC APRR : Bernard AVERSENQ - Port : 06.79.32.47.91 – courriel : cfe-cgc.aprr@orange.fr

La DEX a remis aux OS la liste des tâches qu'il est prévu de faire faire aux IST en dehors des rondes(cf ANNEXE 1)

.

La liste est large et couvre bien tous nos métiers et nos contraintes d'exploitant,
A noter que l'objectif de cette négo étant de réduire le risque d'exposition trafic vis-à-vis de nos salariés sur le tracé, les tâches faites par les IST en section courante ne pourront pas se faire depuis la BAU ou un refuge, mais uniquement depuis une aire ou un accès de service ou en profitant d'une opportunité de balisage mis en place pour une autre action (régie interne, petit entretien, réparation du tracé)

La DRH a fourni la liste des emplois Viabilité – sécurité dans chaque district : effectifs physiques au 31/12/2011 + recrutements en cours en 2012 (cf ANNEXE 2).

Par rapport aux questions évoquées dans le GT Viab Sécu CFE-CGC APRR :

- La liste des évènements à prendre en compte a été clarifiée,
- Les objectifs à atteindre (cible) en NEX 1 et NEX 2 ne sont plus de 100% à fin 2013 (irréaliste), mais de 80% à fin 2013,
- La section particulière d'A31 Beaune - Dijon PR 0 à 32 qui est utilisée à +85% par des clients faisant Dijon – Beaune-Chalon, est en NEX 2 (délais d'intervention 28 mn jour et 45 mn de nuit pour un parcours de 16 mn environ !). La DEX a répondu que l'objectif APRR était de faire beaucoup mieux que NEX 2 en général, même si l'Etat ne nous l'impose pas,
- Rémunération des IST et perte de revenu pour les SVA qui faisaient beaucoup de remplacement de patrouille ; ce point sera traiter dans le cadre de la présente négo viab sécu,
- Entre 5H-7H et 19H-21H c'est bien le patrouille qui fait la surveillance du réseau plus les interventions s'il y a, quitte à reprendre la patrouille par la suite,
- Les moyens annoncés dans les districts en NEX 1 et NEX 2 sont à minimas et seront à ajuster à chacun des sites,

La prochaine réunion de Négo aura lieu le 20 mars 2012 à 14h00

Bernard Aversenq – DSC CFE-CGC APRR

CFE-CGC APRR - 36, rue du Docteur Schmitt - 21850 SANT APOLLINAIRE – Site : www.cgcaprr.fr
DSC CFE-CGC APRR : Bernard AVERSENQ - Port : 06.79.32.47.91 – courriel : cfe-cgc.aprr@orange.fr

Liste des tâches qu'il est prévu de confier aux IST (Intervenants Sécurité Tracé) en dehors des rondes

par IST, il faut lire "famille ou activité IST", les salariés conserve leur emploi (Agent de Sécurité, SUA, ORQ ...)

Cette liste de tâches indicatives est susceptible d'évoluer.

Conditions de base pour que l'IST soit opérationnel pour intervenir :

- fourgon sécurité équipé (FLU, panneau de toit, panneaux pour pose balisage allégé, cônes, petite signalisation lumineuse...), moyens de communication (téléphone, radio interne), géolocalisation,
- position centrée sur le site ou demi-site en présence de 2 IST,
- présent sur le tracé, aires, gares, point d'appui, centre,
- doit être capable d'abandonner immédiatement sa tâche pour intervention de sécurité et/ou organiser l'intervention avec renfort désigné.

Liste des tâches

- Visites et contrôles réglementaires annuels
  - clôtures,
  - ouvrages d'art,
  - portiques, potences, candélabres, auvents de péage,
  - talus, arbres à risque,
  - drainage enterré et à ciel ouvert,
  - bassins,
  - dispositifs de traitement des eaux,
  - atténuateurs de choc,
  - signalisation horizontale,
  - polygonales,
  - mobiliers sur les aires,
  - jeux d'enfants,
  - chaussées,
  - sites techniques.

⚠ Pas de tâche réalisée depuis un refuge ou une BAU, sauf si un balisage est en place aux droit du secteur à visiter, entretenir, ...

- Entretiens courants
  - surveillance continue des bassins (positionnement des vannes, vérification du libre écoulement grilles, lumières sous GBA, dégrilleurs, orifices de sorties) 2 fois par an ou après chaque événement pluvieux intense,
  - propreté des aires de service et repos journalière,
  - nettoiement des sanitaires journalier,
  - propreté des diffuseurs, échangeurs, accotements, refuges journalière,
  - maintenance de la signalisation permanente (jalonneurs, délinéateurs, balises, nettoiement panneaux fixes,…) sur demande,
  - maintenance de la signalisation temporaire (état des stocks, réparation panneaux, contrôle et maintien en conformité des remorques de signalisation,…) sur demande,
  - entretien drainage (nettoiement des cunettes, grilles d'avaloir) sur demande ou après chaque événement pluvieux intense,
  - entretien bâtiments (nettoyage et rangement garages, box, véhicules) hebdomadaire,
  - contrôle et préparation matériel avant prise de poste des OARQ sur demande,
  - contrôle et rangement matériel en fin de poste des OARQ sur demande,
  - entretien des sites techniques, y compris dans les édicules,
  - entretien des climatisations.

- Sécurité
  - maintenance des balisages (cônes, K5c, panneaux, signalisation lumineuse) en place,
  - audits conformité des balisages en place,
  - contrôle fonctionnement accès de service hebdomadaire,
  - contrôle fonctionnement poste d'appel d'urgence,
  - relevé des dégâts au domaine constatés.

- Service clients
  - audits sous concessionnaires mensuels,
  - audits internes district des aires et sanitaires hebdomadaires,
  - intervention BCMM (carte de paiement coincée, remplacement chaine) sur demande.

- Administratives (à cibler sur un nombre réduit d'IST)
  - saisie dans logiciel CAID,
  - saisie relevé PV de visites règlementaires,
  - archivage.

Cette liste n'est pas exhaustive, chaque district peut y intégrer des particularités locales (ex : ouvrages particuliers, surveillance environnementale spécifique, etc...)

Ces tâches peuvent être toutes ou partiellement réalisées par les IST ; de manière à couvrir plus largement leurs tâches hors ronde, les IST peuvent travailler sur une distance de l'ordre de 20 km par rapport à leur positionnement.

Les tâches du week-end (samedi et dimanche) seront concentrées sur la sécurité et l'entretien des aires et sanitaires en renfort des OARQ présents, ce qui est déjà le cas actuellement.

CFE-CGC APRR - 36, rue du Docteur Schmitt - 21850 SANT APOLLINAIRE – Site : www.cgcaprr.fr
DSC CFE-CGC APRR : Bernard AVERSENQ - Port : 06.79.32.47.91 – courriel : cfe-cgc.aprr@orange.fr

ANNEXE 2

Effectif physique au 31/12/2011 et recrutements en cours 2012

Ouvriers autoroutiers - surveillants travaux - Conducteurs travaux - agents de sécurité autoroutière - agents SVA - agents polyvalents tunnels - Chefs d'équipe

Direction	District	Emploi	effectif physique au 31/12/2011	Recrutements en cours
DRE PARIS	D.NEMOURS	OUVRIER AUTOR. QUAL.	17	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	1	1
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	1	
		AGT SECU. AUTOROUTE	3	
		AGT SVA	5	
	Total D.NEMOURS		**27**	**1**
	D.SENONAIS	OUVRIER AUTOR. QUAL.	27	1
		SURV.TRAVAUX QUALIF	3	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	8	
		AGT SECU. AUTOROUTE	2	
		AGT SVA	4	1
	Total D.SENONAIS		**44**	**2**
	D.VALS de l'YONNE	OUVRIER AUTOR. QUAL.	26	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	4	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	10	
		AGT SVA	6	
	Total D.VALS de l'YONNE		**46**	**0**
	D.de la BRIE	CHEF EQUIP VIABILITE	1	
		OUVRIER AUTOR. QUAL.	20	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	2	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	5	
		AGT SVA	3	
	Total D.de la BRIE		**31**	**0**
	D.de A77	OUVRIER AUTOR. QUAL.	20	2
		SURV.TRAVAUX QUALIF	2	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	6	
		AGT SECU. AUTOROUTE	1	
		AGT SVA	7	
	Total D.de A77		**36**	**2**
	D.du CHER	OUVRIER AUTOR. QUAL.	15	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	1	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	5	
		AGT SVA	3	
	Total D.du CHER		**24**	**0**
	D.de L'ALLIER	CHEF EQUIP VIABILITE	2	
		OUVRIER AUTOR. QUAL.	25	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	8	
		AGT SVA	7	
	Total D.de L'ALLIER		**42**	**0**
	D.RIOM	CHEF EQUIP VIABILITE	2	
		OUVRIER AUTOR. QUAL.	12	1
		SURV.TRAVAUX QUALIF	1	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	5	
		AGT SVA	4	
	Total D.RIOM		**24**	**1**
Total DRE PARIS			**274**	**6**

CFE-CGC APRR - 36, rue du Docteur Schmitt - 21850 SANT APOLLINAIRE – Site : www.cgcaprr.fr
DSC CFE-CGC APRR : Bernard AVERSENQ - Port : 06.79.32.47.91 – courriel : cfe-cgc.aprr@orange.fr

DRE RHIN	D.BELFORT	OUVRIER AUTOR. QUAL.	12	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	1	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	3	
		AGT SECU. AUTOROUTE	2	1
		AGT SVA	4	1
	Total D.BELFORT		**22**	**2**
	D.VILLARS	OUVRIER AUTOR. QUAL.	14	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	1	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	3	
		AGT SECU. AUTOROUTE	2	
		AGT SVA	3	
	Total D.VILLARS		**23**	**0**
	D.COMTOIS	OUVRIER AUTOR. QUAL.	21	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	2	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	8	
		AGT SECU. AUTOROUTE	2	
		AGT SVA	8	
	Total D.COMTOIS		**41**	**0**
	D.du JURA	OUVRIER AUTOR. QUAL.	24	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	2	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	10	
		AGT SVA	4	
	Total D.du JURA		**40**	**0**
	D.TUNNEL M. LEMAIRE	SURV.TRAVAUX QUALIF	1	
		AGT POLYV TUNNEL TML	4	
	Total D.TUNNEL M. LEMAIRE		**5**	**0**
	D.de la HAUTE MARNE	OUVRIER AUTOR. QUAL.	26	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	2	1
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	10	
		AGT SVA	6	
	Total D.de la HAUTE MARNE		**44**	**1**
	D.de LORRAINE	OUVRIER AUTOR. QUAL.	24	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	2	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	10	
		AGT SVA	4	
	Total D.de LORRAINE		**40**	**0**
	D.de L'AUBE	OUVRIER AUTOR. QUAL.	24	1
		SURV.TRAVAUX QUALIF	2	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	8	
		AGT SECU. AUTOROUTE	2	
		AGT SVA	4	
	Total D.de L'AUBE		**40**	**1**
	D.du DIJONNAIS	OUVRIER AUTOR. QUAL.	28	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	3	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	10	
		AGT SVA	5	1
	Total D.du DIJONNAIS		**46**	**1**
Total DRE RHIN			**301**	**5**

CFE-CGC APRR - 36, rue du Docteur Schmitt - 21850 SANT APOLLINAIRE – Site : www.cgcaprr.fr
DSC CFE-CGC APRR : Bernard AVERSENQ - Port : 06.79.32.47.91 – courriel : cfe-cgc.aprr@orange.fr

DRE RHONE	D.de l'AUXOIS	OUVRIER AUTOR. QUAL.	20	1
		SURV.TRAVAUX QUALIF	1	1
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	5	
		AGT SVA	2	
	Total D.de l'AUXOIS		**28**	**2**
	D.BEAUNE	OUVRIER AUTOR. QUAL.	16	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	2	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	8	
		AGT SVA	6	
	Total D.BEAUNE		**32**	**0**
	D.VAL de SAONE	OUVRIER AUTOR. QUAL.	33	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	3	1
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	13	
		AGT SVA	11	1
	Total D.VAL de SAONE		**60**	**2**
	D.VILLEFRANCHE LIMAS	CONDUCTEUR TRAVAUX	1	
		OUVRIER AUTOR. QUAL.	15	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	3	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	6	
		AGT SVA	6	
	Total D.VILLEFRANCHE LIMAS		**31**	**0**
	D.BOURG	OUVRIER AUTOR. QUAL.	17	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	2	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	3	
		AGT SVA	7	
	Total D.BOURG		**29**	**0**
	D.DAGNEUX	OUVRIER AUTOR. QUAL.	17	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	3	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	5	
		AGT SVA	6	
	Total D.DAGNEUX		**31**	**0**
	D du HAUT BUGEY	CHEF EQUIP VIABILITE	1	
		CONDUCTEUR TRAVAUX	1	
		OUVRIER AUTOR. QUAL.	18	
		SURV.TRAVAUX QUALIF	2	
		AGT SECU. AUTOR.QUAL	2	1
		AGT SVA	6	
	Total D du HAUT BUGEY		**30**	**1**
Total DRE RHONE			**241**	**5**
Total général			**816**	**16**